Infirmier hospitalier | infirmière hospitalière (brevet)

RÉF | 1856

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de sa formation, l'élève aura acquis cinq compétences terminales : - Formuler un projet de développement professionnel. - Interagir dans le cadre d'une communication professionnelle élargie aux proches du soigné. - Contribuer à la conception d'un projet de soins. - Mettre en œuvre les interventions dans une situation complexe et/ou imprévisible. - Collaborer à la gestion collective des soins et du matériel. Ces compétences sont mises en relation avec les 8 compétences européennes de l'infirmier responsable de soins généraux.

Programme

4506 périodes (alternance entre cours et stages)

Enseignement théorique (en classe entière et en demi-groupes) :
- Sciences fondamentales
- Sciences infirmières
- Sciences sociales

Enseignement clinique (stages) : 2466 périodes, selon les horaires du secteur ! :
- 1ère année : 520 périodes (= 13 semaines)
- 2e année : 580 périodes (= 14 semaines)
- 3e année : 700 périodes (= 17 semaines)
- 3e année complémentaire : 666 périodes (= 18 semaines)

Travail de synthèse en 3e complémentaire en lien avec le milieu professionnel (pas de cours théoriques en dernière année)

Différents dispositifs de soutien sont offerts aux étudiants : tables de conversation, coaching scolaire, cours de renforcement pratique, remédiations.

Certification(s) visée(s)

Brevet d'enseignement secondaire complémentaire – section "soins infirmiers" et CESS à l'issue de la 1ère année.

Institutionnel

Type de formation

ORGANISATION

Durée 3 ans 1/2

Horaire en journée 8h10 - 16h10 temps plein

Début Début septembre

Coût voir le site web de l'organisme, à partir de 195 euros, variable selon les années et les frais sélectionnés

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir le *certificat de l'enseignement secondaire supérieur* de plein exercice (CESS) ou ou une équivalence de ce certificat par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- ou avoir un Certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel (CE6P)
- ou avoir un certificat de qualification d'aide familial ou d'aide-soignant délivré par l'Enseignement de Promotion sociale ET un certificat de formation générale complémentaire de promotion sociale
- ou avoir une attestation de réussite du jury central de la Fédération Wallonie-Bruxelles admettant aux études d'infirmier hospitalier

Remarques

Les cours peuvent être donnés sur l'un des deux sites de l'école.
- Site Val Duchesse - Avenue de la Sablière, 1 - 1160 Auderghem (02 522 64 06)
- Site De Lenglentier - Rue de Lenglentier, 6-14 - 1000 Bruxelles (02 511 53 22)

La direction se réserve le droit de déterminer l'implantation où l'élève suivra les cours.

Possibilité de demander un visa d'aide-soignant après réussite de la 1ère année.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Prenez rendez-vous pour vous inscrire. Consultez sur le site web de l'école les documents et le paiement à prévoir.

Organisme

Institut Dominique Pire
Rue de Lenglentier 6-14
1000 Bruxelles
Tél: 02 511 53 22
https://cs-dp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation